
PROCÈS VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
du 12 OCTOBRE 2016 –15h
Palais des Congrès - Strasbourg

Le 12 octobre 2016, à 15 h 00,

Conformément à l'article 9 des statuts de l'association sur convocation du Président, l'Assemblée Générale en session ordinaire s'est réunie au Palais des Congrès de Strasbourg.

L'Assemblée Générale Ordinaire est présidée par Monsieur Pascal FORTOUL, Président de l'Association des Directeurs Généraux des Communautés de France.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée en séance, par les membres présents, ainsi que par les représentants et les mandataires des adhérents absents et représentés.

Sous la présidence de Pascal FORTOUL, sont appelés comme scrutateurs Martine POIROT et Jean-François DAUVERGNE, adhérents, présents et acceptants.

L'Assemblée pouvant valablement délibérer est déclarée régulièrement constituée.

La séance débute par une intervention de Pierre LAPLANE, Directeur Général des Services de l'Eurométropole de Strasbourg, qui accueille l'assemblée.

Le Président précise ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Rapport moral 2015-2016 par Pascal Fortoul, président de l'ADGCF**
- **Rapport financier 2015-2016 par Jean-François Dauvergne, trésorier**
- **Rapport prospectif par Pascal Fortoul**
- **Point sur l'organisation de l'ADGCF en région par Martine Poirot, présidente déléguée**
- **Point sur le programme d'études par Marie-Noëlle Anduru, secrétaire nationale**
- **Présentation des nouveaux outils de communication de l'association par Katia Paulin**
- **Présentation des premiers résultats du questionnaire sur le statut de la fonction publique par David Le Bras, délégué général**

■ PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL 2015 - 2016 - Pascal Fortoul, Président de l'ADGCF :

Cher(e) s collègues,

Je suis très heureux de vous retrouver à Strasbourg, ville chère aux territoriaux que nous sommes.

Il me revient, en tant que Président, de vous présenter le rapport moral de cet exercice écoulé.

Notre feuille de route a été définie à l'AG de Tours en octobre de l'année dernière.

Notre 1ère mission était la construction de la relation Région / EPCI, objectif visé par l'ADGCF et AdCF dans le cadre de leur convention partenariale.

C'est dans cet esprit que s'est engagé un « tour de France » consacré aux modalités de la co-construction des politiques régionales. A ce jour, onze rencontres ont d'ores et déjà eu lieu (les trois dernières relèvent des délégations Hauts de France, PACA et Ultra Marine et sont mises à l'agenda de cet automne) organisées en partenariat avec KPMG et Sémaphores. Il s'agissait d'identifier les chantiers à investir en priorité (territorialisation de l'action régionale, élaboration des schémas prescriptifs, contractualisation) et, surtout, de proposer une méthodologie de collaboration adaptée et contextualisée.

A l'issue de ces rencontres, la rédaction collective de notes techniques centrées sur la question du SRDEII donnait l'occasion à nos délégués régionaux d'aller à la rencontre de leurs homologues régionaux et de leur présenter les travaux de l'association.

Aucune d'entre elles ne s'est déroulée de la même manière ; à chaque région, ses spécificités, politiques, techniques ...mais je tiens à remercier l'ensemble des délégués régionaux pour leur mobilisation sans faille.

Votre investissement quotidien, dans un environnement institutionnel mouvant et, je le sais, prenant voire éprouvant, ouvre progressivement un nouvel espace de collaboration technique entre cadres régionaux et intercommunaux. Plus largement, il contribue à la construction d'une représentation active de l'intercommunalité urbaine, périurbaine et rurale auprès des macro-régions, même si politiquement l'affaire est parfois complexe.

Ce premier axe mérite largement d'être approfondi. La stratégie qui consiste à faire des EPCI des interlocuteurs directs de la Région doit être réaffirmée par nos soins.

Notre 2^{ème} mission était d'être l'interlocuteur technique auprès des ministères.

Quelle feuille de route technique pour l'après-réforme territoriale ? C'est la question à laquelle s'est efforcée de répondre l'ADGCF reçue le 4 mai dernier par Estelle Grelier, secrétaire d'Etat en charge des collectivités territoriales. Plus précisément, il s'agissait d'identifier avec la Ministre les points d'achoppement qui contrarient la bonne application de certaines dispositions issues des lois MAPTAM et NOTRe. Modalités et contenu de certaines compétences (développement économique, promotion du tourisme, Gemapi...), problématiques rencontrées à l'occasion des fusions de communautés (cohabitation des documents de planification, extension de la période de lissage du versement transport, échéance des schémas de mutualisation...), mais aussi des questions inhérentes au déploiement des communes nouvelles... Merci à toutes celles et tous ceux qui nous ont fait remonter l'ensemble des problématiques. Nombre d'incertitudes doivent encore être levées avant de parvenir à une mise en œuvre optimisée de la dynamique de réorganisation des pouvoirs locaux.

Vous le constatez, **l'ADGCF a, tout au long de l'année écoulée, continué de jouer son rôle d'aiguillon technique de l'intercommunalité mais cette fois, en aval des réformes réalisées.**

La présence d'Estelle Grelier à l'occasion de nos 9èmes Universités d'été des directeurs généraux de communauté a d'ailleurs permis de poursuivre notre dialogue avec le Gouvernement sur le devenir du meccano territorial français. Ce fut un moment important et un gage de la qualité du dialogue qui existe avec les ministères.

Notre 3^{ème} mission était la conduite d'une réflexion sur les statuts.

En juin dernier, l'Entente des territoriaux, qui fédère les principales associations de cadres des collectivités dont l'ADGCF, proposait de publier un communiqué de presse rappelant son attachement au statut de la fonction publique territoriale et aux valeurs qu'il porte. Dépositaire de la parole de notre association, je n'ai pas souhaité cosigner ce texte (ce qui a d'ailleurs fait l'objet d'un indiscret dans un numéro de la Gazette des Communes de juillet). Pourquoi ?

Parce que sur un sujet aussi sensible, sans doute l'un des thèmes majeurs de la prochaine élection présidentielle, je souhaitais que la prise de position de l'ADGCF émane de l'expression de l'ensemble de ses adhérents et non pas simplement de son Président ou même de son Bureau exécutif.

Aussi, comme nous nous y étions engagés en 2015, nous avons lancé une enquête articulant questions quantitatives et qualitatives sur l'histoire, les ressorts et l'évolution potentielle du statut de la fonction publique et sur son articulation avec le service public local et son exercice.

Les réponses sont considérables, vous en verrez dans quelques instants les premiers résultats. D'ici la fin de cette année et, dans l'esprit de notre *Manifeste* publié en 2013, nous publierons la doctrine de l'ADGCF en la matière.

Je vous invite vivement à vous exprimer à l'occasion de la présentation qui va suivre, puisque vos prises de parole seront capitalisées. Bien évidemment, nous reviendrons vers vous pour vous présenter le fruit de cette réflexion collective.

Notre 4^{ème} mission était d'investir le monde universitaire pour que les questions portées par l'intercommunalité soient plus présentes.

Au-delà même de la question du statut, nous le constatons tous ici en tant que DG, les métiers des collectivités changent. Les formations dispensées par les Universités, qu'elles soient initiales ou continues, doivent aujourd'hui, et plus que jamais, s'attacher à prendre en compte les mutations que nous traversons voire à les anticiper.

Partant de ce constat, l'ADGCF a plaidé, dans le cadre de son *Manifeste*, pour le renforcement des synergies entre les directeurs généraux des communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles qu'elle fédère et les Universités, dans l'objectif de mieux ajuster les enseignements dispensés sur les territoires aux besoins des intercommunalités. Dans cette logique, nous avons également décidé il y a un an de cela de définir les modalités et les fondements de conventions partenariales entre notre association et des Universités intéressées par notre démarche visant à organiser localement des cycles de formation initiale et continue contextualisés au sein desquels nous serions formateurs.

Depuis, **des conventions ont été signées avec les Universités d'Amiens, Grenoble et Nancy et une convention avec l'Université de Lille est en cours de négociation.** Pour ceux d'entre vous qui dispensez occasionnellement des cours à l'Université, n'hésitez pas à relayer cette possibilité de conventionnement auprès des responsables d'UFR (et à vous rapprocher de notre Délégué Général le cas échéant) : en tant que DG d'intercommunalité, nous souhaitons faire des structures universitaires qui proposent des parcours professionnalisant un élément fort de la performance territoriale et administrative.

Enfin, je vous proposais à Tours de consolider notre éventail de services à forte valeur ajoutée afin de mieux valoriser nos actions et d'assurer une meilleure connexion adhérents / tête de réseau. A l'issue de l'exercice 2015-2016, **nous aurons doublé le nombre de nos newsletters ; dans quelques instants nous vous présenterons également notre nouvelle charte graphique qui sera déclinée sur notre site internet et notre plateforme collaborative prochainement relookés de fait.**

Je ne peux achever ce rapport moral sans évoquer nos dernières **Universités d'été du Grand Bornand ; indéniablement, ce fut un grand millésime.** Sous l'égide de notre collègue Fred Pin, cette 9^{ème} édition a réuni plus de 300 participants et s'est avérée particulièrement stimulante tant en terme de contenu des séances plénières que d'animation des ateliers coorganisés avec le CNFPT, que je tiens à remercier, ainsi que tous les collègues qui se sont mobilisés.

Il faudra plus que jamais être innovant et attractif pour notre 10^{ème} édition tant sur la forme que sur le fond pour encore et toujours garder une longueur d'avance : c'est ce qui fait l'ADN de notre association.

Pour conclure, cher(e)s collègues,

Bon nombre d'entre nous sont mobilisés, absorbés voire inquiétés par les mouvements de remembrements intercommunaux qui se dessinent. Dans ce contexte souvent difficile, impactant parfois même notre santé, sachez que l'association sera toujours à vos côtés.

C'est pourquoi, au regard de l'ambition des projets que nous avons engagés à Tours, je tiens à tous vous remercier pour votre mobilisation sans faille : adhérents, délégués régionaux, membres du Bureau, sans oublier notre équipe technique : merci pour votre engagement quotidien qui fait qu'une nouvelle fois, le pari est gagné.

Grâce à vous tous, qui êtes autant de relais démultiplicateurs de notre action, la dynamique de l'ADGCF ne faiblit pas en témoigne la croissance régulière du nombre de nos adhérents ; plus que jamais l'association incarne un réseau de cadres dirigeants territoriaux avant-gardistes, non corporatistes et soucieux de préserver l'esprit convivial qui fait notre identité.

Au cours de cette année, nous aurons tout particulièrement été entendus. Nos réflexions, exposées dans le cadre de nos nombreuses publications (plus de 10 opus publiés en 2016) mais aussi les propositions de notre association, pleinement reconnue par les autorités publiques, en témoignent nos auditions auprès de la commission des finances de l'Assemblée nationale, du conseil supérieur de la fonction publique territoriale ou du cabinet d'Estelle Grelier, auront contribué à ancrer davantage le fait intercommunal dans le paysage institutionnel local : c'est là toute notre ambition.

Enfin, je voudrais parler de nos partenaires. Chaque année, c'est presque un rituel, j'ai l'habitude de dire que sans eux, rien de serait possible. Merci, encore une fois, pour votre présence, votre implication et votre fidélité.

Dans une volonté de consolider nos liens, de donner davantage de consistance à nos collaborations et ainsi de répondre à notre exigence réciproque de contenu, nous avons lancé à la fin de l'année 2015 un cycle de travaux éditoriaux, complétant vos interventions régulières lors de nos séminaires, et visant à valoriser davantage votre expertise.

La publication de six livrets dédiés à la transition énergétique co-élaborés avec nos partenaires énergéticiens a constitué un galop d'essai plutôt très réussi ; les travaux en cours sur l'impact RH des réformes territoriales et mis à l'agenda en 2017, sur la construction d'équipements intelligents et durables viendront eux aussi intensifier nos coopérations en mobilisant tous les partenaires qui le désirent.

Merci une nouvelle fois d'être à nos côtés, de nous aider à faire face aux mutations territoriales et organisationnelles que nous traversons et ainsi de faire en sorte que, par votre soutien, la voix de notre association soit toujours plus entendue.

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral effectuée par le Président passe au vote :

contre = 0 ; abstention = 0

■ PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER – Jean-François Dauvergne, trésorier de l'ADGCF

Jean-François Dauvergne, trésorier de l'ADGCF, présente en détail le rapport financier.

Synthèse du compte de résultat :

- Charges d'exploitation : **473 702€**
- Produits d'exploitation : **637 543€**

Le trésorier souligne l'importance des partenariats et met l'accent sur le rôle essentiel des partenaires, pour lesquels le Président et le délégué général sont désormais les interlocuteurs privilégiés.

Il rappelle la convention signée avec l'AdCF qui permet à notre association de bénéficier d'un soutien financier et d'un bureau au sein de la Maison des Territoires rue Joubert à Paris, qui rassemble les associations du bloc local.

Il relève le montant réglé au titre des assurances, plus élevé que la part versée par les adhérents dans le cadre de la cotisation.

Il se déclare satisfait du bilan financier de l'année écoulée, avec un résultat positif mais qu'il convient d'analyser avec prudence, dans une perspective pluriannuelle, avec la nécessité au regard des ambitions affichées, de renforcer les moyens techniques et organisationnels.

Il offre néanmoins, avec l'appui des partenaires une réelle opportunité de structuration de l'association pour l'avenir.

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier effectuée par le Trésorier passe au vote :

contre = 0 ; abstention = 0

■ PRÉSENTATION DU RAPPORT PROSPECTIF - Pascal Fortoul, Président de l'ADGCF :

Cher(e)s collègues,

Débats autour du statut de la fonction publique, réflexions sur la nécessité d'une stratégie nationale de l'Etat en matière d'aménagement du territoire qui aille au-delà de la régionalisation, lutte contre le risque de déclassement territorial, voire élaboration de scénarii sur les modalités électives des conseillers communautaires... l'année qui s'annonce, dans la perspective des présidentielles de 2017, apparaît comme une fenêtre d'opportunités pour notre association.

L'enjeu : élaborer des propositions pour la période courant jusqu'en 2020 et ainsi interpellier les candidats à l'élection présidentielle en leur soumettant des hypothèses sur l'administration territoriale de demain et son déploiement.

Pour ce faire, je vous propose que nous nous inscrivions, durant cette année 2016-2017, dans une dynamique de perfectionnement qualitatif de notre association, c'est-à-dire de travailler prioritairement à la consolidation de notre communication et de notre organisation régionale.

Il est essentiel en effet de continuer à donner du souffle à la dynamique des délégations régionales.

Sous l'égide de Martine Poirot, il nous faudra sans doute davantage formaliser leurs enjeux et objectifs (*fonctions de proximité auprès des adhérents, fonctions de représentation auprès des acteurs régionaux, fonctions de relai auprès de l'AdCF*), leurs modalités et principes d'organisation (*règles du jeu*).

A cet égard, je vous propose de procéder à la refonte des statuts de l'association et d'y préciser le rôle et les missions des délégations régionales et de légitimer davantage la place des délégués au sein du Bureau national.

Après avoir redéfini l'échelle et les modalités d'organisation des délégations de l'ADGCF dans l'objectif de le constituer comme support et promoteur potentiel d'une action régionale en partie mutualisée avec l'AdCF, en s'adaptant aux spécificités de chaque Région et après avoir, en terme de contenu, porté la focal sur l'élaboration du SRDEII et avant de mettre en chantier les SRADDET, **il faudra cette année s'attacher à consolider l'offre régulière en terme de rencontres locales répondant à la demande et aux besoins de nos collègues.** Cette dynamique doit aussi permettre d'étendre davantage l'assise et la notoriété de l'association, autrement dit, d'élargir son socle d'adhérents alors que nous frôlons les 1 000 adhérents.

A l'aune du contexte électoral de 2017, **il me semble nécessaire d'élaborer une stratégie et un plan de communication spécifiques**, déclinant prioritairement notre étude prospective sur la problématique du « statut » de la fonction publique et, plus largement, nos réflexions sur le management des politiques territoriales.

L'ADGCF est aujourd'hui un « réservoir d'idées », reconnu et écouté parce que constructif.

Cette montée en visibilité doit être tout particulièrement consolidée cette année : nous aurons en effet besoin d'élaborer des messages clairs et audibles afin qu'ils se diffusent et imprègnent les administrations centrales, la presse spécialisée, régionale et nationale.

Surtout, en sus de notre newsletter et de notre site web étoffés et relookés, il nous faudra faire un usage accru des réseaux sociaux ; par ailleurs, nous allons mettre à l'étude la création d'une application ADGCF pour smartphone, délivrant l'actualité de notre association et surtout, valorisant davantage nos publications qui doivent sortir de la confidentialité. La reconnaissance dont jouit notre association aujourd'hui nous impose non seulement d'être en capacité d'émettre des prises de position toujours plus nombreuses, éclairées par les réflexions prospectives et les débats internes organisés au sein de nos instances (Bureau, Universités d'été, délégations régionales...) mais aussi et surtout de trouver les relais médiatiques adéquats, susceptibles de porter notre message et de valoriser nos visions et savoir-faire.

Enfin, je l'ai dit, **nous avons la volonté de valoriser davantage nos partenariats.**

L'extension du champ de compétences des intercommunalités en matière de développement économique, d'aménagement, de construction et de gestion des équipements, de transports, d'énergie, d'eau et de déchets oblige les directeurs généraux des communautés à faire évoluer leurs connaissances et leurs savoir-faire.

L'enjeu : être davantage en phase avec les nouvelles exigences qui s'imposent à l'exercice du métier de manager territorial : intégrer tout d'abord l'impératif de réduction de la dépense publique et la nécessité d'évaluer et d'optimiser en permanence le pilotage et la mise en œuvre du service au regard de l'évolution constante de la demande locale ; respecter ensuite les déterminants du développement durable et maîtriser les principes des normes « vertes » qui pèsent sur le déploiement de l'action publique locale ; connaître enfin les nouvelles dynamiques qui sous-tendent le fonctionnement des collectivités (mutualisation, contractualisation, délégation) et être en capacité d'appréhender d'un point de vue opérationnel mais aussi stratégique le nouveau mecano institutionnel territorial et son impact sur la délivrance du service.

Dans cet environnement en mutation permanente, je souhaite que **les partenaires de l'ADGCF mettent à disposition des délégations régionales de l'association toute leur expertise** dans l'objectif d'informer et d'accompagner les directeurs généraux d'intercommunalité confrontés à ces transformations complexes et, idéalement, de les aider à les anticiper.

C'est tout le principe du « **répertoire des interventions partenaires** » et des **collections d'ouvrages** que nous allons vous présenter et qui doivent, dès cette année, densifier et intensifier la relation que nous entretenons avec nos partenaires.

Cher(e) collègue,

L'ADGCF achève sa mue sans se dénaturer. Elle conserve plus que jamais sa liberté de parole et sa capacité à se poser en force de proposition, la capacité d'expertise et la connaissance de la réalité du terrain de ses membres lui assurant toujours une « longueur d'avance ».

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport prospectif effectuée par le Président passe au vote :

contre = 0 ; abstention = 0

■ PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION DE L'ADGCF en REGION – Martine Poirot, présidente déléguée de l'ADGCF

Martine Poirot rappelle en introduction, qu'à l'issue de l'Assemblée Générale de Tours, l'ADGCF a engagé un processus de réorganisation de ses délégations régionales : désormais, toutes les délégations sont constituées.

En 2015-2016, le travail des délégations a essentiellement porté sur les coopérations entre les intercommunalités, en pleine mutation et les nouvelles régions, en matière de développement économique, en partenariat avec l'AdCF qui a entamé un processus de structuration régional.

Sur les travaux menés en 2015-2016 par nos délégations, au regard de la montée en puissance du binôme intercommunalités / régions, l'ADGCF a souhaité définir les modes opératoires relatifs aux collaborations techniques entre cadres régionaux et intercommunaux et contribuer concrètement à la définition du SRDEII.

Comme indiqué par Pascal Fortoul, 11 rencontres ont été organisées ; trois sont programmées en PACA, Hauts de France et en région ultra-marine.

Ces rencontres animées par les cabinets KPMG ou Sémaphores ont été organisées en présence parfois, d'un représentant régional ; reposant sur des méthodes différentes selon les régions (rencontres unique ou multiples, réunions préparatoires départementalisées, enquête initiale par email...)

In fine, 7 délégations ont pour le moment, élaboré un document constituant la contribution de l'ADGCF au SRDEII et proposant un dispositif de collaboration intercommunalités / régions formalisé ; avec des documents présentant des réflexions transversales et des pistes d'action en matière d'immobilier et d'aménagement, de tourisme, d'emploi et de formation, de développement rural et d'innovation. Ces documents ont été remis (ou en passe de l'être) au DG de la région.

Ces contributions quand elles ont été élaborées, sont mises à disposition des élus lors des temps régionaux qu'organise l'AdCF à l'occasion de sa convention et visant à dresser un bilan des collaborations intercommunalités/régions, de l'élaboration du SRDEII et du fonctionnement de la CTAP.

Autrement dit, l'ADGCF a honoré ses engagements vis à vis de ses adhérents et de l'AdCF.

L'enjeu en effet, pour l'ADGCF et l'AdCF, était de parvenir à stabiliser leur organisation en 2016 et d'être en mesure d'engager un dialogue avec les nouveaux exécutifs régionaux et de donner corps, dans le cadre de la réforme territoriale, à l'axe Régions-intercommunalités

Cette collaboration s'est traduite par une lecture et une validation du travail élaboré par la délégation régionale, par les élus régionaux de l'AdCF et une présence systématique du délégué(e) régional(e) en tribune lors des rencontres politiques organisées par l'AdCF sur le SRDEII.

Les délégués régionaux de l'ADGCF comme cela a été rappelé, sont invités à participer et à prendre la parole lors des temps régionaux prévus à l'occasion de la convention de l'intercommunalité.

Cependant, certaines délégations de l'AdCF ont toujours des difficultés à se structurer ; la structuration politique prenant du retard sur la structuration technique, en attente parfois d'une réponse de l'exécutif régional qui ne reconnaît pas véritablement les élus de l'AdCF comme des interlocuteurs privilégiés.

Les témoignages de la salle marquent la diversité des situations.

Si le travail mené dans certaines délégations s'est révélé constructif (*comme le relate Philippe Lemaire en Occitanie ou bien encore Georges Pauchard en Bourgogne Franche Comté*) et si le dialogue s'engage sur de bonnes bases avec la région Ile de France (*aux dires de Patrice Girot et Antoine Valbon*), il reste plusieurs cas où la concertation est jugée insuffisante (*comme l'indique Patrick Moncel en Nouvelle Aquitaine ou Patrick Phulpin, en Auvergne Rhône Alpes*).

Bien que les régions disposent désormais d'un leadership affirmé en matière de développement économique, les interventions de Patrick Louahala et d'Arnaud Mandement mettent en débat le positionnement des Départements, qui entendent rester un acteur de premier plan dans le champ de l'économie.

Si le réseau politique en région doit être davantage diversifié et investi par les référents désignés par l'AdCF afin d'interpeler les élus régionaux, Martine Poirot insiste sur la nécessité de poursuivre le travail engagé, de maillage du territoire régional avec l'AdCF (*territorialisation, contractualisation, co-élaboration des schémas*) et d'anticiper l'élaboration du SRADDET.

A cette occasion, **un nouveau tour de France va être lancé en 2017 sur la thématique de l'aménagement.**

Au-delà, du travail avec l'AdCF et le Conseil régional, Martine Poirot tient à rappeler que la mission des délégations régionales de l'ADGCF sera aussi de veiller à offrir aux adhérents une offre de séminaires répondant à leurs demandes et besoins.

Dans ce cadre, est proposé un « **répertoire des interventions partenaires** » présenté en séance et qui permettra aux délégués régionaux d'identifier un ensemble d'intervenants susceptibles d'être mobilisés à l'occasion des rencontres régionales.

■ BILAN DES PUBLICATIONS 2015-2016 - PROGRAMME D'ETUDES 2016-2017

- présentation Marie-Noëlle Anduru, Secrétaire Nationale de l'ADGCF -

La vocation de l'ADGCF est d'être un centre d'expertise dédié au management des politiques territoriales.

C'est pourquoi, des partenariats ont été développés avec les organismes d'études de haut-niveau, les Universités et les grandes écoles.

L'objectif est de valoriser l'expertise des DG d'intercommunalité, décrypter leur métier et leurs spécificités et de communiquer aux administrations centrales et aux cabinets ministériels mais aussi au grand public, les innovations et avantages que les communautés introduisent dans un paysage administratif complexe.

Les études et travaux publiés en 2015-2016 :

- 1) **Etude sur le déploiement des communautés XXL et la création des communes nouvelles : le DG face à la conduite du changement**
 - ⇒ Dans le cadre d'un partenariat ADGCF / AdCF : une étude a été réalisée par le cabinet Code.
L'objet de cette étude était d'analyser les modalités de gestion des communautés XXL (celles qui comptent 50 communes et plus) résultant de fusions récentes et les relations qu'elles entretiennent avec leurs voisinages immédiats.
Une quinzaine d'entretiens a été réalisée; cette étude a été publiée en février 2016.
- 2) **Etude sur le profil et le métier de DG d'intercommunalité (sociologie de la profession de DG)**
 - ⇒ Cette étude a été menée par le sociologue David Guéranger, dans le cadre d'un partenariat ADGCF / Ecole des Ponts
Il s'agissait d'appréhender les caractéristiques sociologiques des DG d'intercommunalité, principalement du point de vue de ses pratiques professionnelles.
Une trentaine d'entretiens a été menée; le rapport définitif a été publié en avril 2016.
- 3) **Ouvrage « Métropoles en chantiers »**
 - ⇒ Il s'agissait d'une collaboration **ADGCF, UMR Pacte de Grenoble, Caisse des dépôts, Editions Berger Levrault**, en lien avec des chercheurs de l'UMR Pacte et des spécialistes des questions métropolitaines (MM Davezies, Gilli, Lefèvre...)
L'objet de cet ouvrage était de dresser un état des lieux actualisé sur la question métropolitaine à la fois sous l'angle institutionnel, économique, culturel, social et urbanistique
La Publication aux éditions Berger Levrault a été faite en mai 2016.
- 4) **Collection sur l'impact de la loi de transition énergétique (et des dispositions « développement durable » de la loi NOTRe)**
 - ⇒ Une collaboration **ADGCF, Enedis, Engie, Suez, Dalkia, Saur, EDF** visant à mobiliser l'expertise des partenaires énergéticiens / environnementalistes de l'ADGCF, sous couvert de la Vice-présidente en charge de l'environnement et de l'énergie, Agnès Gori Rasse.
 - ⇒ L'objectif était de décrypter les dispositions de la loi de transition énergétique et de la loi NOTRe qui vont impacter les compétences développement durable des intercommunalités avec les thématiques suivantes :
 - Le bâtiment intelligent
 - Les réseaux de chaleur
 - Le numérique au service des territoires
 - Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

- Les Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)
- Le cycle des déchets

Trois premiers livrets ont été publiés en juillet 2016 puis 3 autres en septembre 2016. Ils sont disponibles sur le site internet de l'ADGCF ; le livret ADGCF-SUEZ sur le cycle des déchets est disponible en salle, en format papier.

5) Etude sur la question du statut des DG et de la FPT

- ⇒ Il s'agit d'un projet mené par l'ADGCF (inscrit dans le rapport présenté par le président)
- Au regard des réflexions actuelles sur l'évolution du statut, l'ADGCF ne peut confier à d'autres le soin de dessiner l'avenir d'une fonction publique territoriale dont le devenir est irrémédiablement lié à celui du service public local et à ses modalités d'exercice.
- Une enquête qualitative et quantitative a été menée dont les premiers résultats vont être présentés.

6) Les Actes des 9èmes universités d'été 2016 « Comment gouverner des territoires sans frontière » sont également à disposition des adhérents.

7) Etude sur l'usage des diagnostics territoriaux

- ⇒ Un partenariat CGET / Université de Grenoble / Université de Poitiers / ADGCF a été développé pour analyser le « sens » des diagnostics de territoire et leur usage par les intercommunalités (quel impact sur la conduite de l'action publique ?)
- A été constitué un corpus de connaissances au sein des agglomérations d'Annecy, Chambéry, Grenoble, Limoges, Poitiers, Niort ; un questionnaire électronique a été diffusé à l'ensemble des DG d'intercommunalité.
- La publication est prévue en janvier 2017.

Les publications prévues en 2017 :

8) Etude sur l'économie circulaire

- ⇒ Cette collaboration **ADGCF, AdCF, Veolia** vise à analyser les mutations des services publics environnementaux et énergétiques et identifier les pratiques à faire évoluer, les équilibres financiers à retrouver et les évolutions législatives ou réglementaires à proposer.
- La publication de l'étude est prévue en juin 2017.

9) Collection RH avec le CNAS, Ecofinance, la GMF, Manpower, BFM, Sofaxis, KPMG, MNT et Sémaphores sur les thématiques suivantes :

- L'action sociale dans les intercommunalités
- Comment gérer de manière stratégique les fins de carrière?
- Les risques psychosociaux pour les DG
- Diagnostics RH et nouveaux outils de gestion
- La progression de l'absentéisme
- L'organisation du temps de travail
- Le climat social et le ressenti des agents quant à la nouvelle donne territoriale
- Les enjeux RH post-fusion : quels défis pour les communautés ?

10) « Métropoles en chantiers » Tome 2

Un travail va être mené sur les finances et la fiscalité des grandes agglomérations ; les relations avec les autres échelons territoriaux.

11) La contribution des DG de communautés à la réflexion relative au statut de la fonction publique dans le cadre des élections nationales en 2017.

Comme l'a rappelé le Président, une enquête a été lancée. Les premiers résultats qui vont être présentés par le délégué général vont permettre de débattre sur le sujet afin d'élaborer un document synthétisant les positions associatives.

Pour conclure, il est relevé une activité intense de publication et d'enquêtes diversifiées ; avec des travaux qui visent à se

spécialiser (année 2016 – Transition énergétique, année 2017 – RH...).

L'effort de communication engagé pour valoriser ces études à forte valeur ajoutée, doit se poursuivre.

Katia Paulin, David Le Bras ainsi que l'ensemble des partenaires sont vivement remerciés pour leur investissement.

■ PRESENTATION DES NOUVEAUX OUTILS DE COMMUNICATION DE L'ASSOCIATION

- Katia Paulin chargée de communication

Afin de mieux identifier l'association et d'assurer une meilleure connexion avec les adhérents, une nouvelle charte graphique a été définie et sera déclinée sur le site internet et la plateforme collaborative appelés à évoluer, ainsi que la Newsletter.

Le logo « relooké » de l'ADGCF est présenté.

■ QUESTIONNAIRE SUR LE STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE,

Présentation par David Le Bras, Délégué général

Comme l'a rappelé le Président, un engagement a été pris en 2015 d'ouvrir une réflexion au sein de l'association sur l'évolution et la modernisation du statut de la fonction publique territoriale et de conduire un travail d'enquête auprès des cadres dirigeants de l'intercommunalité, afin d'enrichir la réflexion menant à fixer la doctrine de l'ADGCF en la matière.

Une enquête en ligne a été réalisée auprès des adhérents et non-adhérents à l'ADGCF, du 20 septembre au 5 octobre 2016 ; avec un taux de retour général de 18,4% (641 répondants sur 3 483 mails envoyés).

Les premiers résultats de l'enquête sont présentés en détail par David Le Bras, portant tout d'abord sur les perceptions générales du statut et les écarts entre les vocations du statut et les réalités constatées ; puis sur les atouts et faiblesses du statut ; enfin, sur les évolutions attendues du statut.

Les dirigeants d'intercommunalité réclament à 65 % une modernisation du statut et à 27 % une profonde réforme. Seuls 3 % se prononcent en faveur de la disparition du statut.

Trois quarts des directeurs généraux des services déplorent l'égalitarisme et l'uniformisation qu'entraîne le statut dans la gestion des effectifs, ses freins à la mobilité ou la rigidité de la grille. Pour 57 % d'entre eux, il complique la mise en place d'une gestion prévisionnelle. Toutefois, si les trois quarts soulignent des difficultés à mettre en oeuvre des gratifications au mérite, 55 % trouvent que le statut offre des possibilités dans ce domaine.

L'enquête montre à contrario le très fort attachement des DGS au statut, dans ses principes. Plus des trois quarts jugent qu'en pratique il permet une neutralité, une continuité du service public.

Les DGS plaident à 93 % pour un régime combinant carrière et emploi. 89 % veulent faciliter les mobilités entre public et privé. Ils sont à 81 % pour une diversification des modes de recrutement et à 56 % pour une fusion des trois fonctions publiques. Une majorité soutient aussi la nécessité de remettre en question la « pratique de l'emploi à vie ».

Le débat s'engage dans la salle.

Si pour certains, un débat sur le statut s'inscrit principalement dans le champ d'action du SNDGCT, nombre de participants relèvent toute la légitimité de l'association, *au regard de ses adhérents et vis-à-vis de l'Entente des territoriaux*, pour faire entendre sa voix et engager une réflexion sur le statut;

-pour débattre en tant que manager et cadre dirigeant de la fonction publique, des forces (*cadre de référence*) mais aussi des faiblesses du statut et des difficultés rencontrées dans la pratique (*au cœur des échanges: les problématiques de recrutement, de reclassement, de mobilité, de RI... le principe de parité entre les fonctions publiques, la question des quotas ...*)

-pour exprimer le besoin de tendre vers plus de souplesse et d'adaptabilité au regard de l'évolution des périmètres et des compétences développées, avec en ligne de mire une mise en oeuvre plus efficiente des politiques publiques et un service public de qualité ; voire de se positionner en « vrai » directeur général de l'administration locale, disposant d'une réelle délégation.

Le Président rappelle que ce travail collectif sur le statut répond à une demande des adhérents exprimés lors de l'AG de Tours et sera capitalisé, afin de fixer la doctrine de l'ADGCF en la matière, à l'instar du « Manifeste » publié en 2013.
Pour enrichir la réflexion, de nouvelles contributions pourront être apportées.
Le bureau aura la responsabilité de rédiger un texte « *référence* » qui sera soumis à l'ensemble des adhérents puis transmis aux principaux candidats à la présidentielle.

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les membres de l'Assemblée pour leur soutien et leur confiance.
La séance est levée à 18h30.